

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Perpignan
4 Rue André Bosch

66000 PERPIGNAN

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE



Concernant :

SAS FIMHOTEL
Mas de la Garrigue
Péage Nord Roussillon
66600 RIVESALTES

Dépôt effectué par :

Sàrl CABINET PALMADE AUDIT
Immeuble le Castell 23 Rue
de La Sardane
66000 PERPIGNAN

Numéro RCS : Perpignan B 381 656 289

<4172/1991B00326>

Pièces déposées le 28/11/2008

Numéro : 2806159

Procès-verbal d'Assemblée Ordinaire du 03/11/2008
- Démission de Directeur Général

L'un des greffiers associés



2806159

FIMHOTEL
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 40 000 €
SIEGE SOCIAL : MAS DE LA GARRIGUE, PEAGE NORD ROUSSILLON
66600 RIVESALTES

381 656 289 RCS PERPIGNAN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit,

Le 3 novembre,

A 14 heures,

Les associés de la société FIMHOTEL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Mas de la Garrigue, Péage Nord Roussillon 66600 RIVESALTES, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 13/10. 2008 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henry GAUZE, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Francine GAUZE et Monsieur François GAUZE, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Fanny GAUZE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1 000 sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins les deux tiers des actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- le rapport à l'assemblée,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport à l'assemblée.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des actionnaires, prenant acte de la démission, notifiée le 1er septembre 2008, de ses fonctions de Directeur Général de Monsieur Laurent GAUZE, décide de ne pas le remplacer, Monsieur Henri GAUZE assurant seul la Présidence de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

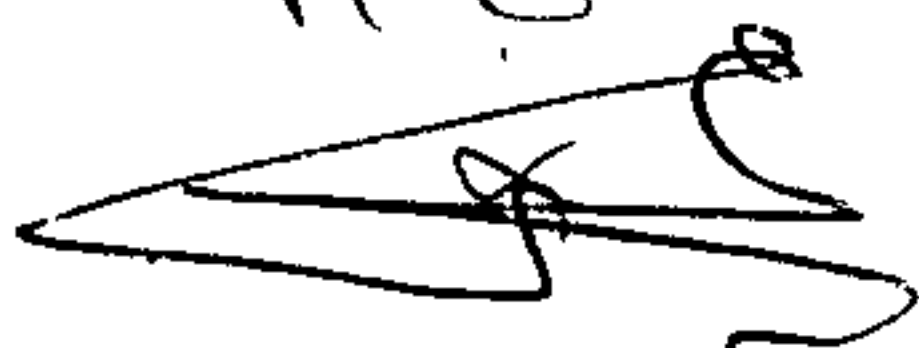
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président

H. G.


Les scrutateurs

Françoise GAUZE
François


Le secrétaire

Fanny GAUZE
